

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois octobre deux-mil-vingt-quatre, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole SEGALEN-HAMON, Maire, suivant convocation du 17 octobre 2024.

Date d'affichage de la convocation : 17 octobre 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 24 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 21

Présents : Nicole SEGALEN-HAMON, Alban LE ROUX, Jean-Baptiste PATAULT, Caroline DANIEL, Alain DUI-GOU, Catherine MÉVEL-BOUCHERY, Corinne GRINCOURT, Philippe AUZOU, Christophe REBUFFAUD, Vanessa LENOIR, Yann HAMON, Nolwenn HERVET, Jean-Yves BRIANT, Jacques AUTRET, Léonie SIBIRIL, Céline PAUCHET.

Avaient donné procuration : Marion PICART à Nicole SEGALEN-HAMON, Yannick BIHAN à Yann HAMON, Yann CASTELOOT à Alban LE ROUX, Yannick LABREUCHE à Corinne GRINCOURT, Marion QUÉRÉ à Vanessa LENOIR.

Absents : Laurence GUÉVEL, François de GOESBRIAND.

Secrétaire de séance : Alban LE ROUX

Assistait également : Morgane SALAUN.

1. **Tarifs des gîtes de la maison du gardien de phare de l'île Louët et de l'ancienne école de l'île Callot**

Afin de lancer les réservations des gîtes de la maison du gardien de phare de l'île Louët et de l'ancienne école de l'île Callot, il est nécessaire de procéder au vote des tarifs 2025.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 5% par rapport aux tarifs 2024 afin de prendre en compte l'inflation et l'augmentation du coût de l'entretien des sites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

ADOPTER les tarifs tels que suit à compter du 01/01/2025 :

Gîte de l'île Louët :

- 1 journée - 1 nuit = 408 € + 5% = 428 €
- 2 journées – 2 nuits = 675 € + 5% = 709 €
- Formule association arrivée 17h, départ 10h j = 325 € + 5% = 341 €
- Montant de la caution (ménage + état du gîte) : 708 € + 5% = 743 €

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 029-212900237-20241023-DEL_23102024_01-DE

Maison de l'ancienne école de l'île Callot :

- Formule A : Haute saison : séjour à la semaine uniquement : 1705 € + 5% = 1 790 €
- Formule B : moyenne saison séjour du lundi au vendredi matin : 624 € + 5% = 655 €
- Formule C : moyenne saison séjour du vendredi au dimanche : 624 € + 5% = 655 €
- Formule D : Basse saison séjour du lundi au vendredi matin : 510 € + 5% = 535 €
- Formule E : Basse saison séjour du vendredi au dimanche : 510 € + 5% = 535 €
- Montant de la caution (ménage + état du gîte) : 708 € + 5% = 743 €

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Extrait conforme au registre,
La Maire.

Alban LE ROUX
1^{er} adjoint

